



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'éducation populaire

Question écrite n° 123874

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes du Collectif des associations éducatives et pédagogiques laïques Partenaire de l'école publique (CAPE). Pour les 20 associations constitutives du CAPE, c'est au minimum 14,25 % de baisse des subventions pour celles qui sont sous convention pluriannuelle d'objectifs et jusqu'à 50 % voire plus pour certaines autres. Pourtant, ces associations sont des partenaires loyaux, évalués régulièrement, responsables et indépendants. Il lui demande donc de revenir sur ces choix budgétaires qui risquent d'avoir de fâcheuses conséquences au profit de bien maigres économies.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123874

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12970

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)